

## Déclaration de Mme Silvia Cattaneo, Conseillère politique

### Remarques sur la demande de prolongation du délai fixé à l'article 5 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel soumise par la Guinée-Bissau

Vingtième Assemblée des États parties  
Novembre 2022

Monsieur le Président,

Le Centre international de déminage humanitaire a lu avec attention la demande de prolongation du délai fixé à l'art. 5 soumise par la Guinée-Bissau. Celle-ci est globalement claire et présente un plan d'action cohérent et solide.

Étant donné que l'étendue et la nature de la contamination restent à confirmer, nous nous félicitons de l'intention de la Guinée-Bissau de mener des enquêtes non techniques, tout en s'engageant dans des activités de sensibilisation aux risques et d'assistance aux victimes. Nous nous félicitons également que la priorité soit accordée à l'établissement de normes nationales de lutte contre les mines, qui soutiendront les activités prévues par la suite.

Suite à une demande du Centre national de coordination de l'action contre les mines-CAAMI, le GICHD a récemment mené une évaluation conjointe des capacités dans le pays, qui est actuellement en cours de finalisation. Une des principales conclusions de cette évaluation est que la Guinée-Bissau peut compter sur plusieurs facteurs positifs pour faire face à la contamination :

- Premièrement, le pays a établi un cadre législatif clair, définissant les rôles et les responsabilités.
- Deuxièmement, les activités d'action contre les mines menées entre 2001 et 2012 étaient directement basées sur les NILAM, car des normes nationales n'ont pas été développées. Néanmoins, de nombreuses bonnes pratiques ont été mises en œuvre dans le pays et constitueront une base très utile pour l'élaboration de ces normes.
- Troisièmement, des compétences et l'expérience pertinentes sont disponibles au niveau national.

Nous partagerons dans les prochains jours avec le CAAMI le rapport complet avec des conclusions et recommandations plus détaillées. Dors et déjà, le GICHD tient à souligner la transparence de la Guinée-Bissau durant cette évaluation.

Monsieur le Président,

La demande indique très clairement qu'une mobilisation réussie des ressources sera essentielle pour que la Guinée-Bissau puisse mener à bien les activités prévues dans la période de prolongation demandée. Nous félicitons la Guinée-Bissau pour les efforts déployés jusqu'à présent à cet égard, notamment en organisant une réunion dans le cadre de l'approche individualisée de la Convention.



Nous pensons qu'une stratégie consolidée et fondée sur des preuves peut aider à s'engager avec les parties prenantes, en particulier avec les donateurs potentiels, en plus de permettre une meilleure planification des ressources à l'avenir, une fois que les détails de la contamination seront clairs.

Le Centre de Genève se réjouit de soutenir les efforts de la Guinée-Bissau à l'avenir.